

Construction par le Sivom d'une piscine à Fiancée : les opposants déjà mobilisés !

De mémoire d'élu ou de journaliste, on n'avait jamais vu le moindre pékin assister à un comité syndical du Sivom du Néron. Mais la séance était assez importante et symbolique, jeudi soir à la mairie de Saint-Égrève, pour décider cinq personnes à venir s'asseoir sur les chaises du public : cinq opposants, non à la création d'une nouvelle piscine intercommunale, mais à son implantation à Fiancée. Le comité lui-même et ses dix délibérations furent bouclées en 25 minutes (lire par ailleurs), et il fallut, après clôture dudit comité, le même temps pour que les opposants fassent des remarques et posent des questions, et pour que Jean-Yves Poirier, président du Sivom, y réponde.

« Pour l'intérêt général »

Donc, ça y est, c'est fait : les élus du Sivom ont décidé, à l'unanimité, d'ajouter à la compétence du Sivom celle de la réalisation et de la gestion de cette future piscine, un dossier que nous avons déjà largement présenté dans nos éditions des 28 mars et 1^{er} avril.

Dès que M. Poirier proposa au public de prendre la parole, Jean-François Delahais, ancien maire de Saint-Égrève, fut le premier à saisir la balle au bond : « D'abord, il ne s'agit pas d'un terrain jouxtant le parc de Fiancée, car ce terrain fait partie du parc de Fiancée, c'est le tribunal qui l'a dit. Je ne comprends pas bien les économies annoncées sur le coût de fonctionnement, actuellement 1 M€ pour les deux piscines, dont 80 % de frais de personnel. Comment peut-on baisser ces charges avec plus

de bassins et une ouverture toute l'année ? Tournesol est une passoire, mais dans la nouvelle piscine, le volume à chauffer sera plus important ».

Réponse de Jean-Yves Poirier : « De par ton expérience, tu te doutes bien qu'il y a eu un travail très pointu en amont, par le cabinet IPK Conseil, dont on pourra désormais vous communiquer l'étude ». Quid des surcoûts liés à la proximité de la nappe phréatique, interrogea M. Delahais. « IPK a fait le travail, c'est le spécialiste national des piscines, voulut rassurer M. Poirier. Aux Mails, on n'a pas de réponse aussi intéressante pour avoir plus d'heures d'usagers. Il y a aussi le problème de l'accès et du stationnement ».

« Au nom de Vert Saint-Égrève, je redis que notre volonté de préserver le parc de Fiancée n'est pas une attitude politicienne. Une piscine, c'est indispensable, bien sûr. Mais il faut ce parc, un espace de détente, de convivialité, de fraîcheur ». « Détente, convivialité, fraîcheur, c'est aussi le cas d'une piscine », a souri le président du Sivom.

Un représentant du conseil syndical de la copropriété des Charmilles s'est inquiété des futures nuisances et de la moins-value que subiraient les appartements. « Mais il y aura surcote avec le tram », glissa Catherine Kamowski, maire de Saint-Égrève. « Votre question est prématurée, même si elle peut être légitime de la part d'un riverain, répondit M. Poirier. Mais on a fait ce choix pour l'intérêt général, et on sera très vigilants sur les nuisances potentielles ».

Vincent PAULUS



De gauche à droite : Jean-François Delahais, Jacques Monteiller et Jacques Gleizes, opposants à l'implantation de la future piscine intercommunale en bordure du parc de Fiancée, sont intervenus et ont écouté les explications de Jean-Yves Poirier, avec à ses côtés Catherine Kamowski, jeudi soir à l'issue du comité syndical du Sivom du Néron, à la mairie de Saint-Égrève. Photos Le DLV.P.

La délibération

La délibération dit ceci : « Le comité syndical approuve la modification de la compétence "réalisation et gestion des équipements sportifs intercommunaux" en intégrant la construction d'une piscine intercommunale comprenant deux bassins couverts et un bassin extérieur, qui sera implantée le long de la route départementale sur le terrain enherbé jouxtant le parc de Fiancée à Saint-Égrève, pour un coût prévisionnel d'investissement de 9 M€ HT et un coût de fonctionnement prévisionnel de 690 000 €.

« Le comité syndical autorise le président à notifier cette décision aux communes membres du syndicat qui devront lui faire connaître, dans un délai de trois mois à compter de la notification présente, la décision de leur conseil municipal ».

Le budget 2015 en bref

Le comité syndical a voté le budget 2015 du Sivom. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 914 400 €, ainsi réparties : 223 850 € pour le budget général, 39 850 € pour les établissements scolaires, 1 301 720 € pour la réalisation et la gestion d'équipements sportifs intercommunaux (piscine Tournesol, dojo, gymnase Lionel-Terray...), 883 360 € pour la gestion d'équipements sportifs à usage intercommunal (piscine des Mails, complexe Balestas, terrains du Fontanil, etc.), 117 465 € pour la politique d'éducation sportive, 348 155 € pour l'action économique et la prévention sanitaire.

Les dépenses d'investissement se montent pour 2015 à 840 100 €, dont 560 000 € pour la rénovation du gymnase Lionel-Terray au Fontanil, 120 000 € pour des études sur le projet de nouvelle piscine, 120 000 € pour le remplacement de la chaudière commune avec le gymnase Jeannie Longo (uniquement si celle-ci est hors service).

Participations des communes

Voici le montant de la participation de chaque commune au budget total 2015 du Sivom (en hausse de 1,98 % par rapport à 2014) :

- Saint-Égrève, 1 824 034 € (soit 65,93 % du budget total).
- Saint-Martin-le-Vinoux, 522 300 € (18,88 %).
- Le Fontanil-Cornillon, 415 939 € (15,03 %).
- Quaix-en-Chartreuse, 2 502 € (0,09 %).
- Proveysieux, 1 375 € (0,05 %).
- Mont-Saint-Martin, 205 € (0,009 %).